

## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL PAR SÉRIES

Le championnat départemental par séries se déroulera selon les règles officielles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

**LIEU** : gymnase intercommunal de DARVOY, rue de la Pelle, 45150 DARVOY (9 terrains)

**DATES** : samedi 20 et dimanche 21 Avril 2019, de 8h00 (samedi) à 18h00 (dimanche).

**CATEGORIES** : Minimes, Cadets, Juniors, Séniors & Vétérans.

**LICENCES** : Les joueurs devront être licenciés le jour de leur inscription. Toutes les licences seront contrôlées le jour du tirage au sort. Le **surclassement n'est pas autorisé**.

*Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.*

### **TABLEAUX** :

Le championnat départemental est ouvert aux joueurs licenciés du CODEP 45 dans les séries: **N, R, D, P** pour les tableaux **simples dames SD, simples hommes SH, doubles dames DD, doubles hommes DH et doubles mixtes DMx**.

**Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans les 3 tableaux mais dans leur catégorie.**  
Classement pris en compte à la date du **05 Avril 2019**.

Pour tous les tableaux, les simples et les doubles seront organisés par poules, dans la mesure du possible, puis par élimination directe en phase finale.

En cas de forte participation dans une catégorie, le Comité Départemental se réserve le droit de l'organiser en élimination directe. En cas de faible participation, le Comité Départemental se réserve le droit d'annuler certains tableaux.

Les joueurs peuvent s'inscrire avec X en double sans assurance de se voir attribuer un(e) partenaire.

Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un(e) responsable majeur(e) nommé(e) par leur club.

### **ARBITRAGE** :

Le juge arbitre principal de ce championnat sera TRANSON Frédéric assisté d'un JA adj. CALVET Claire. La compétition est autorisée sous le Nr 1803253.

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux phases finales.

Les finales et demi-finales seront arbitrées selon la disponibilité des arbitres dans la salle.

## VOLANTS :

Les volants sont à la charge des joueurs à parité. En cas de litige, le volant officiel, en vente dans la salle, sera utilisé. Les volants officiels sont BABOLAT 3. Les volants seront fournis pour les finales.

## INSCRIPTIONS :

Elles devront obligatoirement être faites par les clubs. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les inscriptions doivent parvenir **au plus tard le 05 Avril 2019** :

- Par mail, à : [apolline.schweyer4513@gmail.com](mailto:apolline.schweyer4513@gmail.com)
- Ou par courrier à : Mme Schweyer Apolline DJS BAD, 61 rue du fbg Madeleine, 45000 ORLEANS

Elles devront être obligatoirement accompagnées du règlement par chèque libellé à l'ordre du **DJS BAD** : 10€ pour 1 tableau, 14€ pour 2 tableaux et 18€ pour 3 tableaux.

Dès réception du dossier complet (feuille d'inscription et règlement), l'inscription sera prise en compte.

**Le tirage au sort aura lieu le 12 Avril 2019**

Le logiciel utilisé sera BADPLUS

Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.

Les personnes à contacter si besoin :

- *Matthieu WISNIESWSKI* - 07.68.67.78.88  
@: [dev.comite45@badminton-loiret.fr](mailto:dev.comite45@badminton-loiret.fr)
- *Claire CALVET* – 06.84.20.74.87  
@: [clairecalvet@orange.fr](mailto:clairecalvet@orange.fr)
- *Frédéric TRANSON* – 06.19.26.37.07  
@: [f.transon@wanadoo.fr](mailto:f.transon@wanadoo.fr)

## CONVOCATIONS :

Les convocations et les infos nécessaires vous parviendront **sem.16**

## FORFAITS :

Tout forfait annoncé après la date du tirage au sort, devra être expliqué par l'envoi d'un justificatif, de préférence avant la compétition et non remboursé.

Tout forfait non-justifié est passible de sanctions prévues par le règlement général des compétitions.

## QUALIFICATIONS :

Hormis pour les joueurs N, ce championnat est qualificatif pour le championnat de Ligue qui doit se dérouler le 11 & 12 Mai 2019.

En simple, les finalistes et demi-finalistes de chaque tableau seront qualifiés.

En double et double mixte, les finalistes seront qualifiés. Les joueurs qui se qualifieront devront obligatoirement représenter le Loiret lors des championnats de Ligue.

La liste des qualifiés sera éditée et envoyée à la Ligue par le Comité Départemental à l'issue de ce championnat.

## AMBIANCE :

Un coin repas et une buvette conviviale seront mis à la disposition des joueurs dans le gymnase pendant la compétition.

Des cartes buvettes remboursables seront également à leur disposition.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents.

La participation à ce championnat départemental par séries implique l'acceptation du présent règlement et oblige tout joueur y participant à être en règle avec la FFBaD.

Il est à la charge de chaque Président(e) de club de communiquer le présent document à chacun de ses joueurs.